

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Juin 2020

L'an deux mil vingt le 25 juin à 19 heures 00 minutes le Conseil Municipal de la commune d'Hondouville (Eure) régulièrement convoqué, (19/06/2020) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Max Mazaudier, sous la présidence de Jean-Charles PARIS - Maire.

Présents : M. Paris, Mme Fuentès, M. Duboc, Mme Dufour, Mme Ollivier, M. Pavlata, M. Lejeune, M. Gibout, Mme Aubry, M. Boisson, Mme Mazaudier, M. Jagu, Mme Gondouin, Mme Zouin

Absent ayant donné procuration : M. Leroux à M. Lejeune

Secrétaire de séance : Pascale Zouin

Elus : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

### Ordre du jour

#### 1. Informations du Maire

Félicitations des instances pour l'élection du Conseil Municipal

Concours des villes et villages fleuris annulé cette année (auquel nous ne participons plus)

L'opération « Nettoyons la nature » organise sa 23<sup>ème</sup> édition du 25 au 27 septembre 2020. La commune a commandé 50 kits pour les habitants qui souhaitent participer.

Le camion « outillage de Saint-Etienne » sera présent sur la place de la Halle le 29 juin 2020.

La gendarmerie nous a communiqué les coordonnées des 2 adjudants référents sur la commune.

Le Conseil Communautaire a été mis en place le 8 juin dernier. M. Paris fait partie du bureau. M. Duboc participe à la commission travaux voirie de la Communauté de Communes et Mme Fuentès à celle de la petite enfance.

SAEP (Syndicat d'eau de la commune – hors Noyon) : M. Paris est vice-Président du syndicat. Une visite des stations et des réservoirs va être organisée.

Une lettre anonyme a été déposée en mairie concernant les agents des services techniques qui ont travaillé mercredi lors des fortes chaleurs. Les agents tiennent à rassurer ce riverain, ce jour-là, ils ont travaillé en journée continue afin de quitter à 14h30 et avaient à leur disposition de l'eau fraîche.

Les élus ont reçu la visite de M. Hervé Maurey, Sénateur. Cette visite a eu lieu le lundi 8 juin 8h30.

#### 2. Compte-rendu des commissions par les adjoints

##### **Commission CCAS – rapportée par Mme Fuentès**

Une liste de 5 personnes, non élues et membres actifs de la vie associative et du handicap a été désignée afin de compléter la commission. Celle-ci est ensuite proposée au vote du conseil.

Au vu de la situation sanitaire, l'organisation du banquet des anciens et du Noël des enfants risquent d'être compromise. D'autres formules sont à l'étude.

### **Commission travaux - voirie – rapportée par M. Duboc**

Les murs extérieurs des écoles vont être nettoyés par les employés communaux.

La rue aux Prêtres va être entièrement refaite par l'entreprise Toffolutti. Ces travaux sont financés par la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

La maintenance annuelle obligatoire pour les extincteurs a été effectuée.

Les défibrillateurs ont été enlevés des installations communales pour vérification. La directrice de l'école conserve le défibrillateur portable dans son bureau.

L'étude pour les travaux de mise en sécurité du RD61, 2<sup>ème</sup> tranche va débuter en septembre.

### **Commission scolaire et péri-scolaire – rapportée par Mme Dufour**

Lors de la reprise de l'école le 14 mai dernier, 44 élèves ont été accueillis. Le personnel communal a aidé à raison de 1h30 par jour par classe afin que les enseignantes puissent gérer les cours en distanciel. Les locaux ont été désinfectés très régulièrement et toutes les consignes de sécurité ont été respectées. Remerciements au personnel des écoles et à Nelly pour la cantine.

Les petites sections sont revenues depuis le 2 juin et l'organisation a été modifiée afin de poursuivre l'accueil des enfants dans de bonnes conditions.

Remise de prix de fin d'année : Les élèves de CM2 recevront un dictionnaire.

La commission demande au conseil municipal de voter un crédit budgétaire afin que tous les élèves de l'école reçoivent de la municipalité un bon cadeau pour la librairie « Quai des mots » à Louviers pour une valeur de 12 €.

#### **Transport scolaire**

La région est dorénavant compétente pour les transports scolaires. Le coût de la carte « Atoutmod » a donc augmenté pour les familles. Pour information, la carte coûtait 95 € les années précédentes. Elle était facturée 63 € aux familles et la commune versait une participation de 32 € directement à la CASE.

La commission demande au conseil municipal de revoir le montant de la participation d'aide aux familles qui était de 21 € les années précédentes.

### **Commission sports, associations, loisirs, environnement et patrimoine – rapportée par Mme Ollivier**

Rencontre avec les associations le 3 juillet pour se présenter et faire le point sur le calendrier d'utilisation des salles.

Nous avons rencontré Florence Cailleau, responsable du Kiosque d'ateliers et la lanterne – espace de vie sociale. L'espace de vie sociale contribue à recenser les souhaits des habitants concernant les actions qui peuvent être mises en place.

Un forum des associations est à l'étude. Une rencontre prochaine avec les Présidents des associations va permettre de définir la faisabilité.

Les vitraux de l'église se dégradent, des solutions vont être trouvées. Des subventions départementales vont être demandées. Les biens mobiliers de l'église ont été donnés à la mairie.

Une surveillance du lavoir est également à l'étude ; un avis préfectoral doit être demandé pour qu'une vidéo surveillance soit installée dans le respect de la vie privée des riverains.

« Hondouville – commune propre » : Une commande de 50 kits a été faite auprès des magasins Leclerc dans le cadre des journées « Nettoyons la nature » qui auront lieu du 25 au 27 septembre 2020. Si vous souhaitez participer à cette action, contacter Mme Ollivier à la mairie (02 32 50 40 54)

Mare de Noyon : Elle est actuellement asséchée. Selon la mémoire des anciens du village, ceci est normal puisqu'elle servirait de trop plein pour la mare de Canappeville. Des renseignements vont être pris à ce sujet.

Espace recyclerie sur la déchèterie : la demande sera faite auprès de la Communauté de Communes.

Echange de matériel et outils dans le cadre d'un SEL (Système d'Echanges Locaux). Sa création est à l'étude.

La mise en place d'un pédibus sera vue avec la commission voirie et prendra en compte les mesures de sécurité pour le covid.

Repas bio : mise en place avec la commission scolaire au niveau du service de restauration scolaire.

### 3. Délibérations

- Charte des élus

L'objectif de la charte de l' élu est de rappeler le cadre éthique dans lequel il doit évoluer durant l'exercice du mandat de l' élu municipal.

#### **Adopté à l'unanimité**

- Budget primitif 2020

Adopte, à l'unanimité, le budget primitif de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 182 388,46 € pour la section d'Investissement et à celle de 831 066,61 € pour la section de fonctionnement.

Vote, à l'unanimité, les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019 soit :

Taxe d'habitation (forfait)	75 530 €
Taxe foncière (bâti)	6,65%
Taxe foncière (non bâti)	17,54%
C.F.E.	10,48%

Vote, à l'unanimité, le produit des contributions directes qui s'élève à 529 076 €

Accepte, à l'unanimité, de faire bénéficier Monsieur le Maire, ses adjoints ainsi que le personnel communal de l'automatisme des augmentations de traitement dont bénéficiera au cours de l'année le personnel des collectivités territoriales.

***M. Gibout, conseiller municipal quitte la séance pour des raisons personnelles et donne procuration à M. Paris.***

- Ligne de trésorerie

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune décide de renouveler auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 50 000 Euros

#### **Voté à l'unanimité**

- Mensualisation prêt Caisse d'Epargne – travaux RD61

Un emprunt de 200 000 € a été contracté en décembre 2013 afin de financer les travaux de la première tranche du RD61. Il avait été convenu qu'une échéance par an serait prélevée en janvier de chaque année.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une mensualisation des échéances serait plus judicieuse. Elle serait alors d'environ 2 300 € par mois.

#### **Voté à l'unanimité**

- Subvention transports scolaires

A compter du 1er septembre 2020, la compétence des transports scolaires est reprise par la Région Normandie. La carte coûtera désormais 110 € par enfant.

Du fait de cette augmentation, le Maire propose de passer la subvention à 55 € par enfant soit 1/2 de la somme.

#### **Voté à l'unanimité**

- Subvention aux familles pour les voyages scolaires

Chaque année, une aide de 50 € est versée aux familles dont les enfants des collèges et lycées participent aux voyages scolaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de se positionner sur le renouvellement de cette subvention.

#### **Voté à l'unanimité**

- Tarifs péri scolaires

Les tarifs des services périscolaires ne vont pas augmenter pour la prochaine rentrée scolaire. Le repas restera donc facturé à 3,60 €.

Concernant l'accueil périscolaire, les tarifs seront toujours les suivants : (tarif de la garderie pour un créneau d'accueil matin ou soir)

Quotient familial	1 enfant	2ème	à partir du 3ème
0 à 1 200 €	1,00 €	0,80 €	0,60 €
1 201 à 2 000 €	1,20 €	1,00 €	0,80 €
2 001 à 4 000 €	1,40 €	1,20 €	1,00 €
plus de 4 001 €	1,60 €	1,40 €	1,20 €

#### **Voté à l'unanimité**

- Demande de subvention pour feux tricolores

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'installation de feux intelligents sur le RD61 en remplacement des stops est envisagée. Le projet coûterait 23 197 € dont 9 278,80 € pourrait être subventionné par le Département de l'Eure.

#### **Voté à l'unanimité**

- Remboursement frais agent

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un agent a dû se rendre chez Intermarché afin d'acheter en urgence des produits désinfectants pour la réouverture des écoles suite au COVID 19. N'ayant pas de compte communal chez Intermarché, l'agent a payé ces courses avec ses deniers personnels. Un ticket de caisse a été remis à M. le Maire pour justifier du montant de la dépense.

#### **Voté à l'unanimité**

- SIEGE – travaux rue des Ruisseaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

#### **Voté à l'unanimité**

- Déclassement voirie – chemin du Gord

Un riverain de l'impasse du Gord souhaite se porter acquéreur du chemin rural qui jouxte sa propriété. Il convient donc de déclasser ce chemin rural mais ce dernier doit faire, en amont l'objet d'une enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière (CVR).

#### **Voté à l'unanimité**

- Commission impôts directs

Monsieur le Maire propose une liste de 24 personnes désignées pour siéger à la commission communale des impôts directs (CCID) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

- Commission CCAS, membres non élus

Monsieur le maire invite l'Assemblée à désigner 5 membres non-élus (en plus des élus composant déjà la commission) pour former l'Assemblée chargée de siéger au C.C.A.S. d'Hondouville.

- Récompenses scolaires

Vu le contexte difficile lié au COVID-19, la fête de l'école ne peut avoir lieu. La remise des prix organisée à cette occasion, est donc annulée. Pour ne pas pénaliser les enfants, l'exécutif propose d'offrir aux élèves de CM2, comme les années précédentes un dictionnaire mais également à tous les élèves de l'école primaire, un bon d'achat d'une valeur de 12 € pour la librairie « Quai des Mots » de Louviers.

#### **Voté à l'unanimité**

**Séance levée à 21h42**

## Informations

### Dates à retenir

#### Comité des fêtes :

06/09/2020	Journée	sortie canoé (à partir de 9h, départ d'Autheuil Authouillet – possibilité de Co-voiturage)
16/10/2020	18h00	Remise des prix pour les maisons fleuries suivi du repas des bénévoles à la salle Max Mazaudier
08/11/2020		Foire aux jouets et à la puériculture sous réserve des mesures COVID
13/11/2020	soirée	Danses Celtique au Zénith de Rouen sous réserve des mesures COVID

Contact : Evelyne Fuentès : 06 33 43 76 80

Marie-Laure Paris : 06 10 46 14 05

#### Permanences des élus :

- Le mardi toute la journée,
- le vendredi de 16h à 18h
- et sur rendez-vous

### Rappel

#### Règlementation feu

Dans le département de l'Eure, l'interdiction générale de porter ou d'allumer du feu dans l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que les landes applicable en tout temps à toutes les personnes autres que les propriétaires et leurs ayants droits, est également rendue applicable du 15 mars au 15 octobre de chaque année, ces dates comprises, aux propriétaires et à leurs ayants droit.

#### L'entretien des trottoirs

L'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des **obligations à respecter** en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement. Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien, au même titre que dans un lotissement qui se compose de différentes habitations.

Plusieurs types d'obligations portant sur l'entretien des trottoirs devant chez-soi peuvent être en vigueur dans une commune, à savoir :

- le désherbage ;
- le balayage des feuilles et autres détritiques ;
- le nettoyage de la neige et du verglas ;
- la prévention des accidents avec mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciure de bois.

À savoir que le périmètre d'entretien des trottoirs, pouvant aller jusqu'au caniveau ou se limiter à 1 mètre, est délimité et spécifié dans la réglementation.